

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Label Développement durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS) Cinq nouveaux établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche labellisés !

Cinq établissements d'enseignement supérieur étaient candidats à la labellisation sur la session d'été 2021 qui s'est achevée le 14 décembre 2021 lors du Comité de labellisation DD&RS - Développement Durable et Responsabilité Sociétale. Cinq établissements ont pu être labellisés, portant le nombre d'établissements ayant un Label DD&RS actif (non échu) à 30 au niveau national !

- **ECAM Lasalle – ECAM Lyon**
- **EM Lyon Business School**
- **Grenoble Ecole de Management**
- **ISAE – Supméca - Institut Supérieur de Mécanique de Paris**
- **Université de Poitiers**

Depuis 2016, le comité de labellisation DD&RS a ainsi délivré sur la base d'un audit le Label à près de **50 établissements** d'enseignement supérieur et de recherche.

#### Un dispositif de labellisation destiné à valoriser l'engagement des établissements de l'ESRI

Le dispositif de labellisation, dit **Label DD&RS – Développement Durable et Responsabilité Sociétale** – de l'enseignement supérieur a été créé en 2015. Il est le fruit du travail collectif d'une dizaine d'universités et de grandes écoles, de la Conférence des Grandes Écoles (CGE), de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), du Ministère en charge de développement durable, du Ministère en charge de l'enseignement supérieure et du Réseau des Etudiants pour une société écologique et solidaire (RESES).

Ce label vise à inciter les établissements d'enseignement supérieur - lieux de formation, de vie et de recherche - à plus d'exemplarité et leur permet de **valoriser leur engagement nationalement, voire internationalement**. Il permet également aux établissements de **monter en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés** par leur participation au comité de labellisation.

#### Porté par un référentiel national et outil de pilotage d'une démarche

Le Label DD&RS se base sur un référentiel national commun existant depuis 2009 suite à l'article 55 issu du Grenelle 1 de l'environnement – **le Référentiel DD&RS**. Ce Référentiel DD&RS est le **seul référentiel systémique au niveau national** et reconnu par les instances qui l'ont créé et l'animent

Paris, le 17 décembre 2021

depuis plus de 10 ans ! Il a largement évolué depuis 2009 et une nouvelle version a été mise à disposition des établissements en juillet 2021.

Le Label DD&RS couvre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis au niveau international et se structure en cinq axes, issus du Référentiel DD&RS, balayant tous les champs du développement durable :

- Stratégie et Gouvernance,
- Enseignement et Formation,
- Recherche et Innovation,
- Environnement,
- Politique sociale.

Ces cinq axes sont déclinés en variables stratégiques et opérationnelles traitant des thèmes aussi variés que la qualité de vie au travail, la biodiversité, l'égalité homme/femme, la diversité, la prise en compte du handicap, la mobilité durable, les achats responsables, l'intégration du développement durable dans les formations, la gestion des déchets, l'ouverture sociale...

La gestion administrative du dispositif a été confiée à un opérateur à but non lucratif partageant les ambitions du label DD&RS : **le Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur – CIRSES.**

Le dispositif est détaillé sur le site [www.label-ddrs.org](http://www.label-ddrs.org)

## Le Comité de Labellisation

*Le dispositif de labellisation «Label DD&RS» s'inscrit dans la lignée de l'art. 55 du Grenelle 1 de l'environnement, en réponse à la feuille de route de la Conférence environnementale 2013 et au nombre des initiatives internationales rassemblées sur la plate-forme [www.sustainabilityperformance.org](http://www.sustainabilityperformance.org).*

*Le Comité de labellisation est composé d'un groupe de pairs issus des établissements labellisés agissant en qualité d'auditeurs du label DD&RS, du ministère de la Transition écologique, du Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, de la Conférence des Grandes Ecoles, de la Conférence des Présidents d'Universités, du Réseau Etudiants pour une Société Ecologique et Solidaire et de l'opérateur du label – le CIRSES.*

*L'attribution peut être pour une durée de 2 ou 4 ans maximum. Des recommandations peuvent être faites par le comité de labellisation.*